



EDITORIAL

SÉCHERESSE SUR LE BASSIN DU CALAVON

Le mois d'août est synonyme de vacances, de paresse et de fête et pour honorer chaque jour, Céreste poursuit ses festivités avec du folklore, au théâtre de Verdure d'abord, puis dans les rues du village. Les arts auront également leurs journées du 4 au 12 août, tandis que photographies et peintures du désert seront exposées à la médiathèque jusqu'à la fin du mois.

Mais la légèreté aoûtienne ne doit pas nous empêcher de prendre conscience de nos gestes en ouvrant quotidiennement le robinet d'eau car la situation de sécheresse, qui ne s'est pas améliorée en juillet, est désormais préoccupante. Si le stade de vigilance a été déclenché pour le cours du Calavon, le Largue en revanche a dépassé son débit de crise, ce qui a entraîné un arrêté départemental et des mesures de prévention.

La gestion de l'eau est l'affaire de tous, il est donc important de l'économiser mais que cela ne vous empêche pas de profiter de l'été.

Bonnes vacances.

Gérard Baumel, maire de Céreste

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2007

L'intégralité du compte-rendu est disponible en mairie.

✓ ZONE DE REVITALISATION RURALE

En 2003, un réseau départemental d'aide à la création d'entreprise a été mis en place. Deux ans après, la loi a étendu les ZRR (Zones de Revitalisation Rurales) et augmenté les dispositifs économiques sous forme d'allègements fiscaux pour les entreprises installées sur ces territoires. La commune de Céreste, faisant parti de ce dispositif, permet ainsi aux personnes porteuses d'un projet professionnel ou de création d'entreprise, de bénéficier de ces conditions.

Le conseil municipal a précisé les critères relatifs aux exonérations applicables à la commune :

- Exonération de taxe professionnelle pendant 5 ans pour les professions relevant du régime fiscal des bénéficiaires non commerciaux et en cas de reprise d'activité commerciale ou artisanale si elle est exercée la première année avec moins de cinq salariés.
- Exonération de taxe foncière pendant 5 ans sur les propriétés bâties et exonération de taxe professionnelle pour les activités non commerciales.
- Exonération temporaire de taxe foncière pendant 15 ans sur les propriétés bâties pour les personnes ayant amélioré un logement destiné à la location avec l'aide d'une subvention de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.
- Exonération de taxe professionnelle pendant 5 ans pour les médecins, les auxiliaires médicaux et les vétérinaires.

✓ TRAVAUX DE VOIRIE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Suite aux contrôles des comptes de la Communauté de Communes de Haute-Provence en mairie de Mane, le Percepteur de Forcalquier a constaté certaines anomalies financières notamment sur des factures payées par la Communauté pour le compte des communes adhérentes.

Concernant Céreste, le plan de financement de la traversée du village doit être révisé de manière suivante : la Communauté de Haute-Provence a l'obligation de verser à Céreste la somme de 680.000 € et le montant des subventions que celle-ci a perçu pour les travaux.

De ce fait, les factures TTC de ces entreprises seront payées par notre commune jusqu'à la fin des travaux fixée fin septembre 2007. La récupération de la TVA par la Communauté étant illégale, c'est désormais la municipalité de Céreste qui la percevra par remboursement de l'Etat.

✓ EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU ET AUGMENTATION DE LA RESSOURCE

Deux études confiées à un cabinet spécialisé sont en cours. Pour l'augmentation de la ressource (+ 300 m² jour) l'Agence de l'Eau devrait intervenir à 70% du coût, l'interconnexion des réseaux se faisant avec le Vaucluse et le syndicat de l'eau de Pertuis. Pour l'extension du réseau de distribution vers la Viguière, le coût est estimé à 370.000 € avec une participation de 40% du Conseil Général. Les riverains concernés seront bientôt réunis à la mairie pour plus d'informations.

Renseignements municipaux :

Mairie : 04 92 79 00 15 ou mairie-cereste2@wanadoo.fr
Office de Tourisme : 04 92 79 09 84 ou otcereste@club-internet.fr
Médi@thèque : 04 92 79 06 95 ou mediatheque@cereste.fr
Site Web : www.cereste.fr

Rédaction / Conception : Cristel Béguin-Bérard
Directeur de la publication : Gérard Baumel
Photographies : Les Lutins Cérestains, Gérard Baumel, Cristel Bérard
Dépôt légal à parution de 800 exemplaires
Imprimerie : Quadriscan

INFORMATIONS

GRIPPE AVIAIRE

La découverte de trois cygnes morts suite au virus H5N1 dans le département de la Moselle, a conduit le ministre de l'Agriculture et de la Pêche à élever le niveau de risque et à appliquer les mesures de sécurité.

Ainsi, tout détenteur d'oiseaux doit porter une tenue vestimentaire exclusivement réservée à son élevage. Il est tenu de protéger ses volatiles des oiseaux sauvages en les confinant sous des filets et de faire procéder, à ses frais, une visite vétérinaire de son élevage avant le 6 août 2007.

ÉGLISE

Suite aux orages de juillet, la foudre a endommagé le moteur actionnant les cloches de l'horloge. La réparation devrait être imminente.

PIQUE-NIQUE RÉPUBLICAIN

Le 14 juillet a réuni cette année plus de deux cents personnes.

Au cours de la soirée, le maire a honoré deux cérestains en remettant officiellement la médaille du travail à Daniel Bopp, employé communal depuis vingt-six ans et en présentant le film, réalisé ce printemps aux Invalides par TLP, relatant la cérémonie durant laquelle le Général Thaddée Raymond-Mouroit, a été élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur par le président de la République.



La Marseillaise chantée par tous les participants a clôturé le pique-nique républicain avec succès.

PLAN SÉCHERESSE

Après cinq années de déficit pluviométrique, le niveau des nappes phréatiques est bien en-dessous des normales saisonnières. Une situation préoccupante pour laquelle la Préfète a déclenché le plan sécheresse imposant certaines restrictions.

Sont interdits : le lavage des voitures hors installation professionnelle, le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses et des potagers de 8h à 20h, le nettoyage des façades et terrasses hors travaux.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ COMMUNAL N° 43/2007

Afin de sauvegarder la propreté des lieux publics et privés des défections canines et la tranquillité des villageois, tous les animaux domestiques devront désormais être munis d'un collier sur lequel seront inscrites les coordonnées de leur propriétaire. Les chiens devront impérativement être tenus en laisse et ceux, considérés comme dangereux, devront être muselés. Les animaux attachés sur les trottoirs et autres lieux publics seront interdits.

De manière générale, les propriétaires d'un animal domestique devront veiller à ce que celui-ci ne puisse pas constituer de risque d'accident et ne porte pas atteinte à la sécurité et la quiétude d'autrui.

Outre les peines d'amende qui peuvent être prononcées si la réglementation n'est pas appliquée, les propriétaires s'exposent à la capture et à la mise en fourrière de leur animal.

PROGRAMME DU CENTRE DE LOISIRS

Pendant le mois d'août, le centre accueillera les enfants de 4 à 13 ans de 9h à 18h pour des semaines à thème.

● Du 6 au 10 août : Stage intensif de théâtre (8 à 14 ans) avec présentation d'un spectacle public le dernier jour.

Tarif semaine : 52 €

STATIONNEMENT

Désormais, il est interdit de garer son véhicule sur les passages dallés des trottoirs et les parties revêtues d'asphalte de couleur ocre du cours Aristide Briand. Ces espaces étant réservés aux piétons. Seuls les emplacements recouverts de goudron noir sont prévus au stationnement automobile.

TRANSPORT SCOLAIRE

L'inscription pour obtenir la carte des transports scolaires est à faire en mairie avant le 25 août 2007.

VACANCES POUR LES LUTINS

L'association *Les Lutins Cérestains* a fêté en juin la fin de l'année scolaire lors d'un pique-nique en famille, où avant de se divertir les enfants ont nettoyé le parc des Plantiers.

L'association, qui organise des animations tout au long de l'année, envisage déjà la rentrée avec une journée



Un grand bond vers les vacances...

autour du livre, des plantations de fleurs, un spectacle de Noël, un carnaval coloré, un déjeuner sur l'herbe familiale, une fête endiablée pour les enfants...

Les fiches d'inscriptions seront

disponibles à l'école, en mairie et chez les commerçants du village.

WIFI À LA MÉDI@THÈQUE

Touristes et gens de passage pourront dorénavant connecter leur ordinateur portable gratuitement à la borne Wifi de la Médi@thèque.

AGENDA

● **Judi 2 août 15h au boulodrome :** Prix Auberge de Carluc 80 € (Mêlée).

● **Judi 2 août 21h au Théâtre de Verdure :** Les Anges de Géorgie et l'ensemble Bulgare Zlatna Trakia (Entrée 5 €).

● **Du 4 au 12 août :** Journées de l'Art.

● **Du 4 au 31 août à la Médi@thèque :** Exposition photographies et peintures de Jules Buisson-Chavot et de Hélène Eymann-Castet.

● **Dimanche 5 août à partir de 10h :** Fête du Folklore.

● **Judi 9 août 15h au boulodrome :** Prix Debin Coccimarket 100 € (Mêlée).

● **Judi 16 août 15h au boulodrome :** Prix du Conseil Général et du Crédit Agricole 460 € (Choisies).

● **Judi 23 août 15h au boulodrome :** Prix Bressand 120 € (Mêlée).

● **Judi 30 août 15h au boulodrome :** Prix Boucherie Mégy 120 € (Mêlée).

CINÉMA

Samedi 4 août 21h30 au Théâtre de Verdure : DIALOGUE AVEC MON JARDINIER Film français de Jean Becker avec Daniel Auteuil, Jean-Pierre Darroussin...

Samedi 18 août 21h15 au Théâtre de Verdure : PERSÉPOLIS Film d'animation français de Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud avec les voix de Chiara Mastroianni, Catherine Deneuve...

En cas de mauvais temps, la séance du 4 août sera annulée, celle du 18 août aura lieu à la salle des fêtes.

LES RISQUES DE L'EAU

Chaque année, que ce soit à la mer, au lac, en rivière ou à la piscine, l'eau fait des victimes et principalement des enfants.

Aussi, est-il important de privilégier les zones surveillées et de respecter les consignes des professionnels du secourisme, signalées par les drapeaux de baignade. Consulter la météo, surveiller attentivement les enfants préalablement équipés de flotteurs ou de brassards gonflables, prévenir les proches avant de se baigner, rentrer progressivement dans l'eau, ne jamais se tremper si une fatigue et des frissons se font sentir, être vigilant dans les vagues et ne pas surestimer son niveau de natation... sont les

principales précautions pour se mettre à l'eau.

Mais les grands espaces ne sont pas les plus dangereux. Un enfant peut effectivement se noyer sans un bruit en moins de trois minutes dans vingt cm d'eau. En 2005, une quinzaine d'enfants de moins de six ans sont morts ainsi dans des piscines privées. Depuis la loi a imposé quelques contraintes, bien qu'elles ne remplacent pas la vigilance d'un adulte.

Si la piscine est située en plein air, elle doit être équipée d'un dispositif de sécurité conforme aux normes : une barrière (norme NF P90-306) de 1m10 de haut munie d'un portillon ou une alar-

me sonore (norme NF P90-307) ou une couverture (norme NF P90-308) fermant le bassin (volet roulant automatique, couverture à barres, couverture tendue à l'extérieur des margelles, fond de piscine remontant) ou encore un abri de piscine (norme NF P90-309) entièrement et convenablement fermé. Penser aussi à stocker les produits de traitement de l'eau hors de portée des enfants et leur apprendre tôt à nager en les informant des dangers.

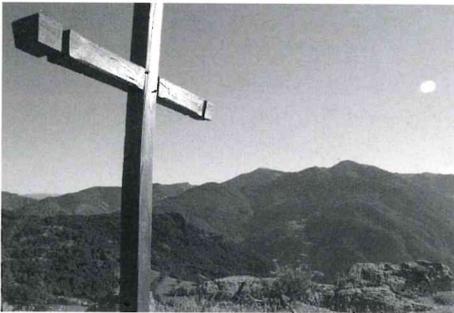
Se former aux gestes de premiers secours peut également aider à sauver une vie.

**NUMÉROS TÉLÉPHONE D'URGENCE :
POMPIERS : 18 / SAMU : 15**

BALADE

SENTIERS DES CONTES DES HAUTES TERRES DE PROVENCE

Renseignements : OT des Hautes Terres de Provence 04 92 68 40 39 ou www.sentierdescontes.com



Au milieu des terres sans âge des Monges, une dizaine de péripéties jalonnées d'histoires médiévales, révèlent la vie des seigneurs, des gueux et des brigands à travers des jeux de pistes ludiques et interactifs qui s'effectuent en famille pour le plus grand plaisir des enfants.

Pour participer, il suffit de se munir d'un livret (en vente ou location à l'office de tourisme de Sisteron et de la Motte du Caire), de choisir le thème de son aventure et de se laisser guider par les indices.

Chaque itinéraire emprunte un circuit automobile et de courtes marches d'approche pour parvenir, de secrets en énigmes, aux rochers sonores qui content l'histoire médiévale de nos contrées confinées.

LITTÉRATURE

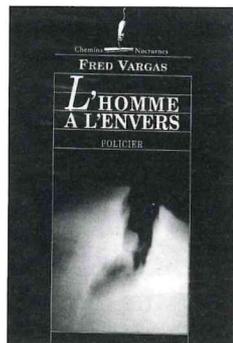
Ouvrages sélectionnés et disponibles à la Médi@thèque

L'HOMME À L'ENVERS de Fred Vargas

 Policier

Dans le Mercantour, des brebis sont égorgées. L'ombre du loup fait éclater la colère des paysans et quand l'animal s'en prend aux humains, il y a de la haine dans l'air et la légende du loup-garou s'étend au village de Saint-Victor du Mont. Lawrence, le Canadien protecteur des loups des Abruzzes, s'inquiète. Quant à Camille, récemment installée en montagne pour oublier ses amours déçus avec le commissaire Adamsberg, elle sera de nouveau confrontée à lui pour les besoins de l'enquête.

Fred Vargas a une manière très particulière de jouer les enquêtrices, soulevant peu à peu l'attention (la tension aussi) avec des mots qui forcent le rythme au bon moment.

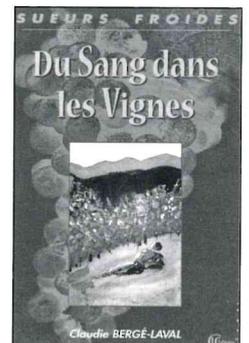


DU SANG DANS LES VIGNES de Claudie Bergé-Laval

 Policier

Dans le village de Fontfraiche, au pied du Luberon, l'été s'écoule paisiblement au rythme des cigales et de la vigne tandis que Cécile Fabre, l'enfant du pays devenue maire, assiste au traditionnel défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées. Une triste nouvelle abrègera cependant son séjour dans la capitale : Christian Renoux, son adjoint a été assassiné ! Plongée malgré elle dans une sombre affaire criminelle, Cécile décide de mener sa propre enquête dans un climat de suspicion générale.

Un polar *made in Luberon* qui raconte si bien le soleil à l'ombre des persiennes sans négliger les éléments nécessaires à une bonne énigme policière. À lire entre deux siestes !



ENTREZ DANS LA COUR DES HEATH...

L'accent n'a rien de provençal et pourtant, si l'on traduit leur nom, qui désigne une lande broussailleuse pareille à la garrigue, Angela et Rodney Heath étaient prédisposés à vivre en Provence et à s'adapter aux coutumes locales.

La Belle Cour, un espace mignonnet restauré selon l'architecture du coin où il est agréable, à l'heure de l'apéritif, de déguster le vin du Vaucluse. Mais à cette heure chaude de l'après-midi, le privilège des anciennes bâtisses procure à l'intérieur davantage de fraîcheur. C'est là que le couple retraité anglais préfère siester, comme il est coutume de faire dans notre région après déjeuner. Vivre en Provence était pour ces deux épicuriens un désir qu'ils envisageaient depuis longtemps. " *Nous sommes souvent venus en vacances dans la région car le frère de Rod y habite depuis vingt ans. C'est un paysage merveilleux et les gens y sont authentiques. Alors, quand en 2003 Rod a pris sa retraite, c'était pour nous une évidence de vivre dans le sud de la France.* " raconte fièrement Angela.



Angela et Rod ouvriront les portes de leur cour pendant les journées de l'art.

Une vie entre deux

Née à Brighton en Angleterre au début de la seconde guerre mondiale, Angela devient malgré elle secrétaire. " *Je voulais faire des études de journalisme mais à l'époque, mon père trouvait ce métier peu convenable pour une femme.* " Mariée à un gestionnaire de chaîne hôtelière luxueuse, elle suit son premier époux dans ses déplacements à travers l'Europe et pratique divers emplois. En Suisse elle est engagée comme guide touristique pour des circuits organisés, en Italie elle est secrétaire pour une architecte américaine tout comme dans un bureau en Allemagne. En 1963 le couple s'installent dans l'est de l'Angleterre et s'occupent d'un grand hôtel. Deux enfants naîtront de cette union. Les années passent, le couple divorce.

En 1980, Angela rencontre Rodney qui travaille dans la vidéo pour la publicité d'entreprise. Il est célibataire, sans enfant et l'épouse aussitôt. C'est pour la belle

anglaise le début d'une existence nouvelle où elle réalisera son vœu de jadis en étant journaliste d'entreprise avant de devenir correctrice de copies.

Une retraite à deux

Établi dans le Luberon depuis 2004, le couple a d'abord prospecté le sud-ouest de la France avant de s'arrêter par hasard à l'agence immobilière de Céreste.

" *Le Gers, les Landes, la Gironde ont l'avantage d'un climat tempéré, d'une bonne cuisine et d'un bon vin mais il y a trop d'anglais !* " explique Rod qui manie encore mal la langue de Molière mais bien l'humour anglais. Depuis leur installation, le couple multiplie les initiatives. " *Et pourtant, ce n'était pas sans appréhension. Heureusement, nous avons rencontré des cérestains complaisants qui nous ont rapidement intégrés dans leur quotidien.* ". Mais si le couple anglais est facilement parvenu à s'introduire dans la vie cérestaine, c'est aussi qu'il s'en est donné les moyens.

En août 2006, Angela et Rod ont ouvert les portes de leur cour afin qu'elle serve de galerie pour les Journées de l'Art. Ils y ont aussi organisé un concert lyrique, rassemblant ainsi cent vingt personnes. Mais ces généreux sexagénaires ne s'arrêtent pas là dans leur participation bénévole. Si Rod s'est occupé cette année de la communication des Journées de l'Art, Angela s'est investie auprès de l'association LIRE ET FAIRE LIRE à la médiathèque. " *Au début, avec mon accent saxon, je pensais que les enfants ne parviendraient pas à rentrer dans l'histoire que j'étais en train de leur lire mais au final, ils me comprennent plutôt bien. Avant chaque séance, je fais une lecture à ma voisine, Madeleine Maréchal. Elle corrige ma prononciation, ce qui me permet de me perfectionner, et puisque Mad est mal voyante nous sommes dans un réel échange.* " Une valeur essentielle pour apprendre à vivre ensemble au-delà des frontières.

CRISTEL BÉRARD

MARMITE

SOUPE AUX HERBES SAUVAGES

Ingrédients pour 4 personnes : 2 poignées de feuilles de plantain, d'oseille, d'ortie, de pissenlit, de doucette, de chénopode (épinard sauvage) et de mâche. 1 chardon des champs, 4 feuilles de sauge, quelques brins de ciboulette, 4 gousses d'ail, 4 pommes de terre, sel et poivre.

Laver soigneusement les herbes. Hacher finement l'oseille et la ciboulette, couper grossièrement les autres plantes. Éplucher et couper les pommes de terre et l'ail. Mélanger les avec les plantes et la sauge dans une grande casserole d'eau. Saler, poivrer et porter à ébullition. Laisser cuire 30 mn. Mixer et servir avec de la crème fraîche (possibilité de servir cette soupe glacée).